UNIVERSITÉ BOURGOGNE EUROPE

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 21 octobre 2026

Délibération n° 2026 – 21/10/2026– 19

Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 14 septembre 2026

Évolution de la nomenclature des Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) pour la rentrée 2027

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe
- VU l'avis de la CFVU rendu en sa séance du 14 septembre 2026

Quorum en début de séance : 19

Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le changement de spécialité de la Licence Professionnelle-BUT Réseaux et télécommunication en Réseaux informatiques et télécommunications.

Refus de vote : 0	Suffrages exprimés : 24
Abstention(s) : 0	Pour : 24
	Contre : 0

Dijon, le 21 octobre 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,

Vincent THOMAS

P.J. : Révision des programmes nationaux de LP-BUT

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement

REVISION DES PROGRAMMES NATIONAUX DE LP-BUT

Changement de la spécialité de la LP-BUT Réseaux et télécommunications
en **Réseaux informatiques et télécommunications**

La proposition de la Commission Pédagogique Nationale (CPN) **de la spécialité a été validée par** Commission Consultative Nationale des IUT (CCN-IUT) **et actée par la DGESIP.**

Argumentaire pour le changement de nom de spécialité
Voici un extrait du courrier adressé à la Commission Consultative Nationale des IUT (CCN-IUT) par la Commission Pédagogique Nationale (CPN) de la spécialité R&T en juin 2025 :

La communauté sollicitée lors de cette **Assemblée des Chefs de Département**, à la suite de 3 tours de scrutin a choisi d'adopter un changement mineur du nom de notre spécialité sans y introduire la notion de cybersécurité.
Jusqu'alors R&T pour « Réseaux et Télécommunications » la communauté a préféré ne pas prendre le risque de perdre la notoriété acquise auprès des entreprises.
Ainsi nous garderons le sigle R&T, sans modification, mais il signifiera désormais « **Réseaux informatiques et Télécommunications ».**

L'informatique reste une base fondamentale des métiers R&T : elle est enseignée dans le tronc commun de nos cinq parcours avec pour finalité l'interaction homme-machine en ligne de commandes et l'automatisation des tâches-métiers. Beaucoup de néo-bacheliers se projetant dans l'« informatique » ne l'envisagent donc pas faute de visibilité ; a contrario sa composante informatique surprend voire décourage certains primo-entrants qui n'avaient pas mesuré son importance.
De plus, cette modification légère lèvera les ambiguïtés potentielles avec d'autres types de réseaux (sociaux, ...) qui peut induire en erreur certains types de bac comme les STMG intégrés dans le quota de bac technologiques.

A noter que le choix alternatif était « **Cybersécurité, Réseaux Informatiques et Télécoms** » (CRIT), la notion de cybersécurité étant aujourd'hui indissociable de l'Administration des Systèmes et de l'Administration des Réseaux.
Bien que faisant intégralement partie du tronc commun, la communauté n'a finalement pas souhaité faire transparaître le terme « **Cybersécurité** » dans l'intitulé de notre spécialité. Il a été jugé dévoyé et trop connoté établissements privés.
En revanche, il a été débattu de l'opportunité de faire apparaître la notion de cybersécurité dans le nom d'autres parcours. Pour rappel, cet enseignement est très important dans le tronc commun R&T et l'ANSSI a d'ores et déjà octroyé le label « SecNumEdu » à plusieurs de nos parcours, le dossier de demande pour les autres parcours restant à venir :
https://cyber.gouv.fr/formations?sort_bef_combine=title_ASC&field_type_formation_value%5Bsecnumedu%5D=secnumedu

Evolution au titre de l'offre de formation de l'UBE - rentrée 2027
Pour la prise en compte de cette évolution, Le Ministère – DGESIP demande de déposer, sur la plateforme FRESQ[1], un projet d'offre dédié à cette formation au plus tard le **30 septembre 2026**. Cette évolution doit également être soumise à nos instances.
Afin d'acter cette modification, un arrêté d'accréditation sera publié au cours du second semestre 2026, après passage devant le CNESER.

[1] Les formations reconnues de l'enseignement supérieur de qualité